

WPR/RC36.R12 DIRECTIVES POUR LA PREPARATION D'UNE POLITIQUE REGIONALE EN
MATIERE DE BUDGET PROGRAMME

Le Comité régional,

Notant les résolutions EB75.R7 et WHA38.11 priant les comités régionaux de préparer des politiques régionales en matière de budget programme;

Rappelant les résolutions WPR/RC31.R12 et WPR/RC32.R5 sur les stratégies de la santé pour tous d'ici l'an 2000;

Reconnaissant la nécessité pour les Etats Membres de faire le meilleur usage possible des ressources limitées de l'OMS au profit d'activités qui soient conformes à la fois aux politiques nationales définies et aux politiques internationales en matière de santé sur lesquelles les Etats Membres de l'OMS ont collectivement marqué leur accord, en vue d'une poursuite du développement des stratégies nationales de la santé pour tous,

1. DECIDE:

- 1) de préparer une politique régionale en matière de budget programme reposant sur les directives contenues dans le document DGO/85.1 dûment modifiées pour refléter les priorités régionales et d'autres données propres à la Région;
- 2) de promouvoir par cette politique la poursuite du développement des stratégies nationales de la santé pour tous d'ici l'an 2000, ainsi que la croissance autonome des programmes nationaux de santé qui forment des parties essentielles de ces stratégies;
- 3) de faciliter par ces politiques la préparation des budgets programmes par pays et l'utilisation rationnelle de toutes les ressources nationales et extérieures à l'appui du développement sanitaire national;

4) de soumettre la politique régionale en matière de budget programme à l'examen du Conseil exécutif et de l'Assemblée mondiale de la Santé, et de préparer le projet de budget programme régional pour 1988-1989 si possible, et les projets de budgets programmes régionaux pour les exercices suivants en conformité avec cette politique;

5) de suivre et d'évaluer la mise en oeuvre de cette politique, afin d'assurer qu'elle soit correctement réflétée dans les activités de l'Organisation dans la Région;

2. INVITE instamment les Etats Membres à prendre leurs responsabilités dans la préparation et la mise en oeuvre de la politique régionale en matière de budget programme;

3. PRIE le Sous-comité des Programmes et de la coopération technique d'ajouter à son mandat le travail relatif à la préparation de la politique régionale en matière de budget programme, qu'il soumettra à l'examen de la trente-septième session du Comité régional;

4. PRIE le Directeur régional:

1) d'appuyer entièrement le Comité régional pour la préparation, la mise en oeuvre, la surveillance et l'évaluation de cette politique;

2) d'assurer que le projet de budget programme pour 1988-1989 si possible, et les projets de budgets programmes pour les exercices suivants soient préparés conjointement avec les pays conformément à cette politique;

3) de prendre le moment venu des dispositions pour la préparation du rapport à présenter, par l'entremise du Directeur général, au Conseil exécutif et à l'Assemblée mondiale de la Santé, sur les progrès réalisés dans la préparation de la politique régionale en matière de budget programme dans la Région du Pacifique occidental.

1 Document WPR/RC36/9.